



Nombre de conseillers :

En exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : **11**
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

N° d'ordre : 2026-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance spéciale consacrée à l'élection du maire et des adjoints,

Présent : M. Éric BOUCLY, M. Matthieu CADOT, Mme Charlène CROUAIL, Mme Estelle GEOFFROY, M. Denis GORRON, Mme Sonia GUTEKUNST, M. Xavier MADEUX, Mme Céline ROUIL, Mme Séverine SANCHEZ, M. Ronald VERNOUX, M. Freddy VINET.

Absents :

Secrétaire de séance : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 16 mars 2026
Convocation affichée le 16 mars 2026

Séance ouverte à 9H30

Télétransmission en préfecture le : 24/03/2026 sous le
N° : 017-211703210-20260321-D2026_16_DE

Date de publication sur le site internet : 24/03/2026

Objet : Tableau du conseil municipal

Vu l'art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT.

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal.

Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L.2122-7-2 et du second alinéa de l'article L.213-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation de cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1. Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal.
2. Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus.
3. Et à égalité de voix, par priorité d'âge.

n° ordre	Fonction	Qualité	NOM	Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	CADOT	Matthieu	26/09/1972	21/03/2026	113	OUI
2	1er adjoint	Mme	ROUIL	Céline	16/12/1980	21/03/2026	113	NON
3	2eme adjoint	M.	GORRON	Denis	28/07/1978	21/03/2026	113	NON
4	3eme adjoint	Mme	SANCHEZ	Séverine	17/10/1972	21/03/2026	113	NON
5	conseiller	M.	VERNOUX	Ronald	14/01/1967	15/03/2026	113	NON
6	conseiller	M.	VINET	Freddy	07/06/1971	15/03/2026	113	NON
7	conseiller	M.	BOUCLY	Éric	24/09/1972	15/03/2026	113	NON
8	conseiller	Mme	GUTEKUNST	Sonia	05/11/1973	15/03/2026	113	NON
9	conseiller	Mme	GEOFFROY	Estelle	26/05/1984	15/03/2026	113	NON
10	conseiller	M.	MADEUX	Xavier	27/05/1984	15/03/2026	113	NON
11	conseiller	Mme	CROUAIL	Charlène	25/07/1993	15/03/2026	113	NON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** le tableau du conseil municipal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 21/03/2026

Le secrétaire de séance,
M. Éric BOUCLY

Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.